

Centre pour la Gouvernance Démocratique
Ouagadougou, Burkina Faso
12 Octobre 2015

Communiqué de Presse

Les Burkinabè souhaitent l'immortalisation de la mémoire des victimes de l'insurrection et un dédommagement équitable

D'après la plus récente enquête Afrobaromètre, pour immortaliser la mémoire des victimes de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2015, les Burkinabé suggèrent prioritairement l'adoption d'une journée nationale de souvenirs, l'édification d'un monument, le développement de matériaux didactiques pour les écoles.

En effet, l'insurrection populaire intervenue les 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso a causé officiellement une vingtaine de morts et des centaines de blessés, auxquels s'ajoute la destruction de biens publics et privés à la suite de pillages, saccages et incendies.

C'est au regard de tout ceci que certains Burkinabé proposent d'adopter « une journée nationale de souvenirs (38%) », de « dédier ou ériger un monument en leur mémoire (19%) » ou encore de « développer des matériaux didactiques pour les écoles (17%) ». Bien qu'il s'agisse des meilleures options pour rendre hommage aux victimes de l'insurrection, certains Burkinabé (58%) suggèrent aussi de dédommager les victimes sans discrimination. Cette proposition ne varie pas en fonction du niveau d'instruction. En effet, instruits ou non, les Burkinabé optent majoritairement pour le dédommagement sans discrimination.

Toutefois, les opinions varient selon le milieu de résidence: 62% des Burkinabé en milieu rural sont pour le dédommagement sans discrimination, alors que c'est 42% qui le sont en milieu urbain.

Ces données sont publiées au moment où la Transition touche à sa fin, et doit passer le relais à un nouveau gouvernement qui sera formé à l'issue des élections présidentielle et législatives de fin 2015.

Résultats clés

- Pour immortaliser la mémoire des victimes de l'insurrection populaire, les Burkinabé suggèrent prioritairement: d'adopter une journée nationale de souvenir (38%), de dédier ou ériger un monument en leur mémoire (19%) ou encore de développer des matériaux didactiques pour les écoles (17%).
- Presque trois Burkinabé sur cinq (58%) sont d'accord que les personnes dont les biens et propriétés ont été incendiés, pillés ou saccagés durant l'insurrection populaire d'octobre 2014 doivent être dédommagés sans discriminer entre les victimes. Un peu plus d'un tiers (35%) des enquêtés sont en désaccord avec cette opinion. Cette proposition ne varie pas selon le niveau d'instruction, mais plutôt selon le milieu de résidence.

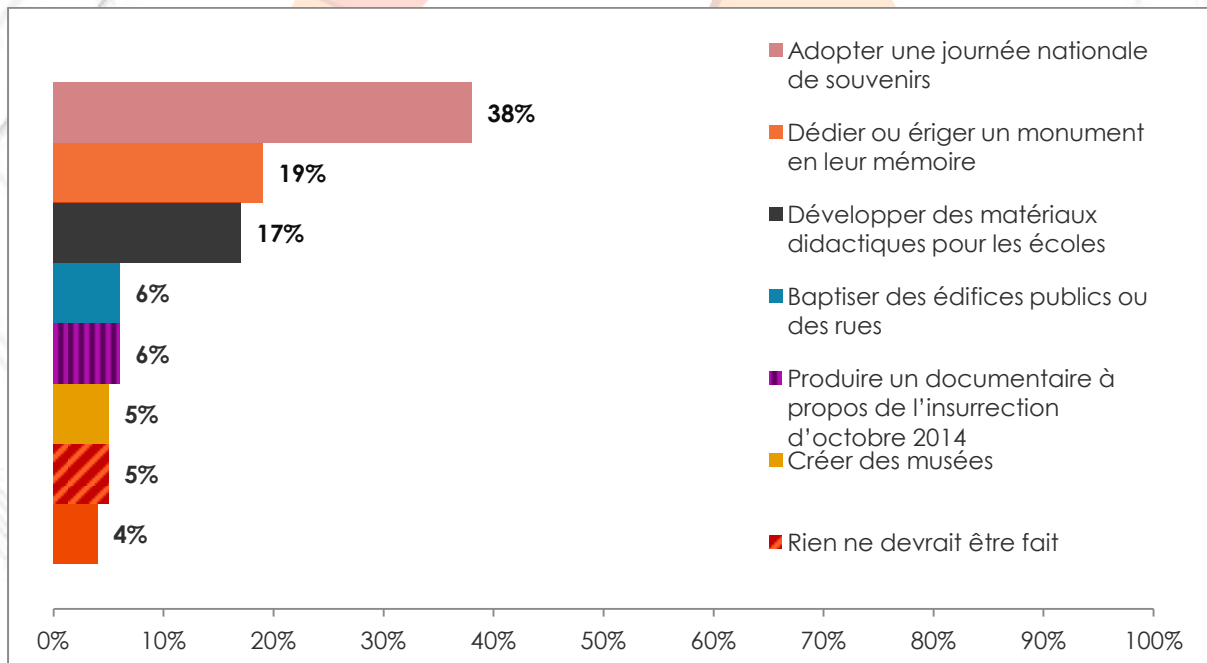
Afrobaromètre

Afrobaromètre est un réseau de recherche non partisane qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et les questions connexes dans plus de 30 pays en Afrique. Cinq séries d'enquêtes ont été réalisées entre 1999 et 2013, et les enquêtes de la Série 6 sont actuellement en cours (2014-2015). Afrobaromètre mène des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale de 1.200 à 2.400 répondants.

L'équipe Afrobaromètre au Burkina Faso, dirigé par CGD-IGD, a interviewé 1.200 adultes Burkinabè en Avril-Mai 2015. Un échantillon de cette taille donne des résultats avec une marge d'erreur de +/- 3% à un niveau de confiance de 95%. Les enquêtes précédentes ont été menées au Burkina Faso en 2008, 2012 et 2015.

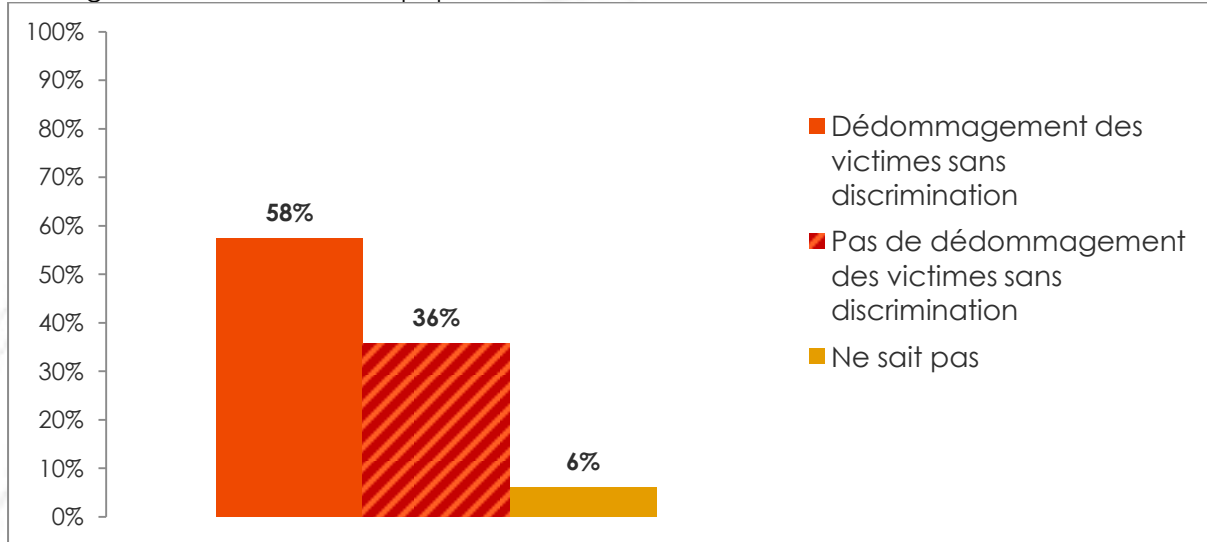
Figure

Figure 1: Les meilleures options pour immortaliser la mémoire des victimes de l'insurrection



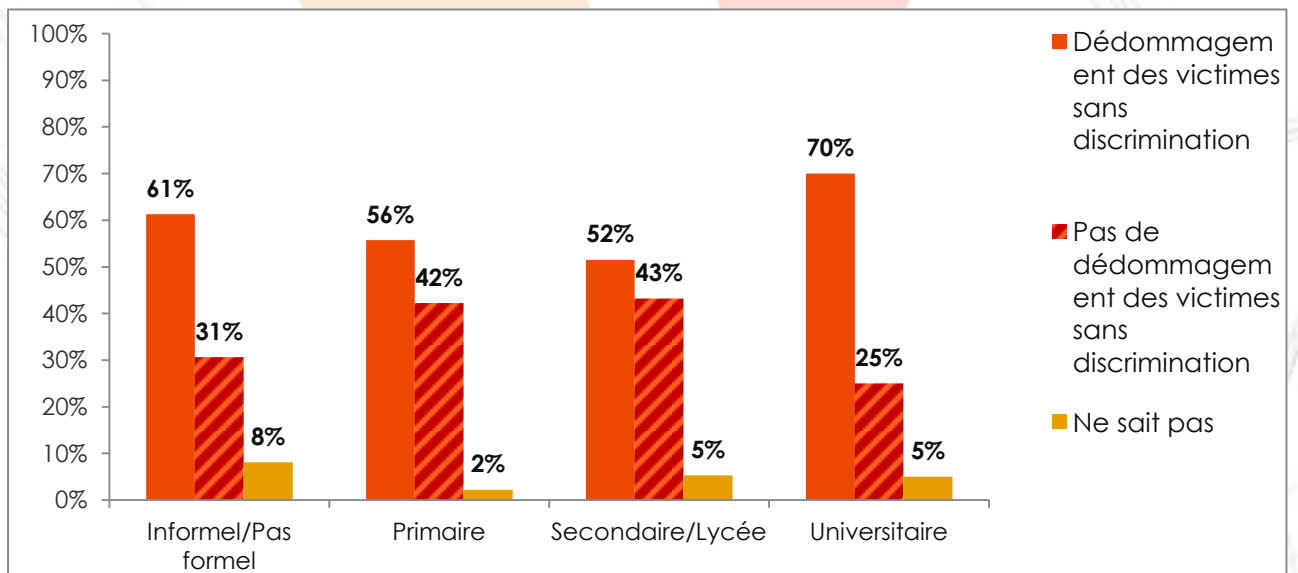
Question posée aux répondants : A votre avis, laquelle des options suivantes serait la meilleure pour immortaliser la mémoire des victimes de l'insurrection populaire de fin octobre 2014?

Figure 2: Dédommagement sans discrimination des biens et propriétés incendiés, pillés ou saccagés durant l'insurrection populaire



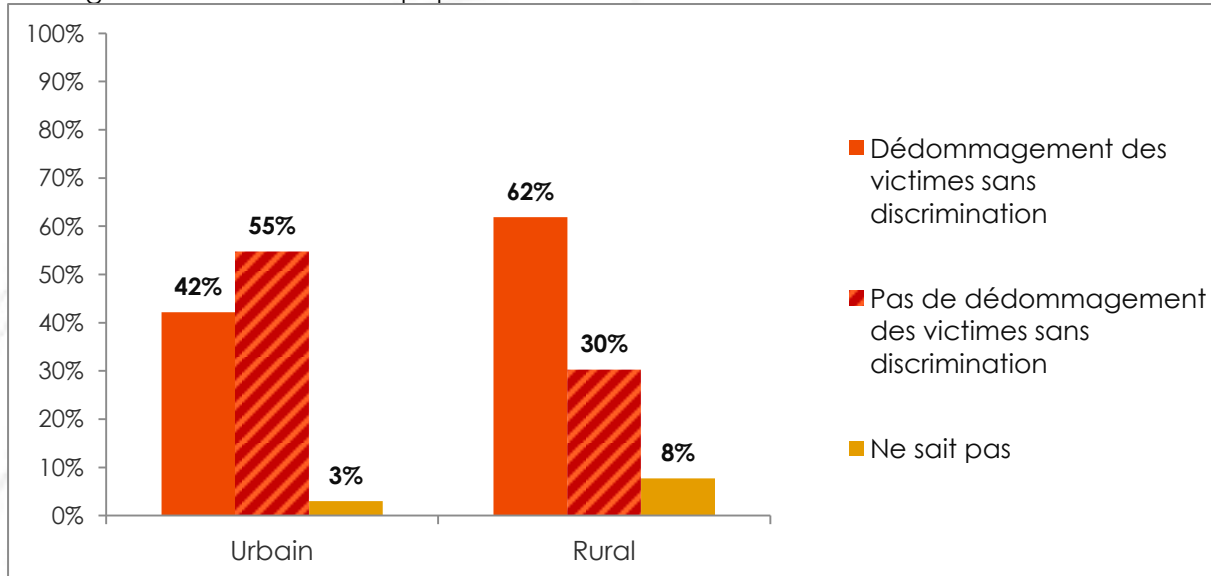
La question posée aux répondants : Les personnes dont les biens et propriétés ont été incendiés, pillés ou saccagés durant l'insurrection populaire d'octobre 2014 doivent être dédommagés sans discriminer entre les victimes.

Figure 3: Dédommagement sans discrimination des biens et propriétés incendiés, pillés ou saccagés durant l'insurrection populaire suivant le niveau d'instruction



La question posée aux répondants : Les personnes dont les biens et propriétés ont été incendiés, pillés ou saccagés durant l'insurrection populaire d'octobre 2014 doivent être dédommagés sans discriminer entre les victimes.

Figure 4: Dédommagement sans discrimination des biens et propriétés incendiés, pillés ou saccagés durant l'insurrection populaire suivant le milieu de résidence



La question posée aux répondants : Les personnes dont les biens et propriétés ont été incendiés, pillés ou saccagés durant l'insurrection populaire d'octobre 2014 doivent être dédommagés sans discriminer entre les victimes

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Augustin LOADA
Email : aloada@hotmail.com
Agnès KABORE, Chargé du suivi-évaluation
Email: kaboreagnes@gmail.com
Téléphone: 25 37 44 96
Veuillez consulter:
www.cgd-igd.org
www.afrobarometer.org
Veuillez nous suivre sur Facebook et Twitter @Afrobarometer.